

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

# 2021



**Siège**  
3 rue de Vincennes  
93100 Montreuil

01 48 51 56 22  
reseau@fncs.org  
[www.fncs.org](http://www.fncs.org)

Le mot de la Présidente  
Dr Hélène Colombani,



### **Le réseau des centres de santé se densifie.**

Les centres de santé sont devenus pour de nombreux acteurs de proximité - collectivités territoriales, associations et autres types de gestionnaires - une réponse possible pour relever les multiples défis de la santé publique et de l'ambulatoire afin de résoudre les problématiques liées aux « déserts médicaux ». C'est une évolution nouvelle de ces dernières années et dans ce contexte, il est normal que la FNCS se développe, forte de son expérience.

La FNCS regroupe actuellement plus de 315 centres de santé et 60 porteurs de projets sur le territoire national. Ce réseau actif d'équipes de soins primaire composé de **centres de santé médicaux et polyvalents, déploie, au quotidien**, des actions de prévention et de santé publique au service des populations locales.

45 % des centres de santé adhérents de la FNCS sont implantés dans ou à proximité d'un **quartier prioritaire de la ville (QPV)**, soit **142 structures**. Si un peu moins de la moitié des adhérents sont implantés en Ile-de-France, **le développement des centres de santé médicaux et polyvalents s'opère partout sur les territoires**, en particulier sur les zones rurales qui subissent de plein fouet la pénurie d'accès aux soins. Les dernières adhésions témoignent des coopérations qui se nouent avec ceux-ci pour accompagner les projets.

Le nombre de sollicitations en 2021 a été exponentiel. L'équipe salariée s'est étoffée et une réflexion sur son organisation s'est ouverte pour mieux répondre aux défis qui sont posés, accompagner les centres de santé et leurs équipes dans les mutations de l'offre de soins primaires, porter la reconnaissance de l'organisation en équipe pluri professionnelle et coordonnée.

Nous avons travaillé à :

- Soutenir intentionnellement le modèle des centres de santé : Accord National, représentation régionale, ARS, auditions.
- Promouvoir un modèle d'organisation des soins ambulatoires en lui donnant de la visibilité. Les centres de santé représentent la forme la plus aboutie d'organisation des soins primaires. Autour d'un projet de santé et dans le cadre d'une responsabilité territoriale, ils assurent une offre de santé auprès d'une patientèle, dans tous ses aspects, depuis le soin jusqu'aux actions de prévention ou de promotion de la santé, d'accompagnement médico-social.
- Développer des outils et des actions permettant de soutenir le travail des équipes des centres, le numérique en santé, la qualité des soins entre autres.

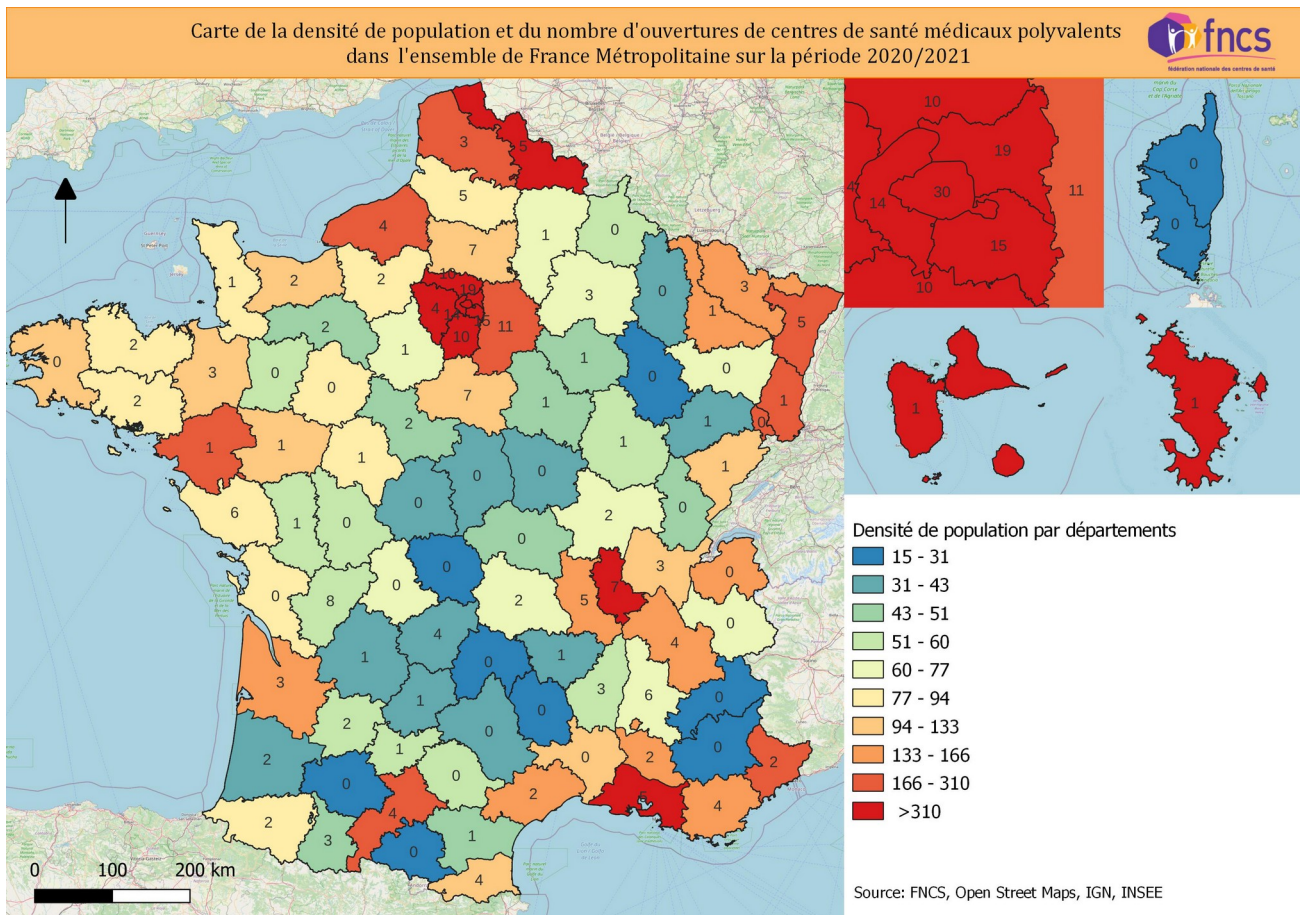
Le travail en équipe dans nos centres de santé est exigeant, il ne s'improvise pas. Il doit relever tous les jours de nombreux défis. L'implication de la FNCS dans le Programme d'amélioration continue du travail en équipe (PACTE) qui permet de favoriser et de renforcer ces évolutions et développements.

La qualité et la sécurité des soins, la parole des usagers sont essentiels et notre partenariat avec la Structure d'Appui Régionale à la Qualité des soins et à la Sécurité des patients d'Ile-de-France (STARAQs) a permis de développer de nombreux outils d'accompagnement des centres de santé dans ces domaines.

Et bien entendu nous avons continué à répondre présent sur le Front de la pandémie du COVID.

Après une année 2020 marquée par l'immersion dans la pandémie, l'organisation des centres ambulatoires covid, la mise en route des dépistages, l'année 2021, quant à elle, a été marquée par le déploiement de la vaccination à grande échelle, déploiement dans lequel les centres de santé ont été très investis. L'activité des équipes des centres de santé tout au long de ces mois s'est adaptée aux variations de la covid 19 et à la succession des évènements.

Nous avons porté une attention particulière à l'accompagnement des populations les plus fragiles, des plus éloignées de l'accès aux soins et à la prévention : alarmer sur la fracture numérique, se préoccuper des patients « porcelaines », faire de « l'aller-vers » s'organiser, chercher les moyens, trouver des solutions....



## Sommaire

---

- Négociations conventionnelles, nos représentants mobilisés. p. 5
- Pandémie et vaccination. Les populations fragiles pour objectif. p. 10
- Politique nationale et Ségur de la santé, la FNCS s'investit. p.14
- Développement local, un objectif qui se construit. p.21
- L'expertise de la FNCS reconnue et sollicitée. p.30
- La communication de la FNCS. p.34

# Négociations conventionnelles

nos représentants mobilisés



Figure 1 signature avenant 4 Accord national des CDS – avril 2021

25

*réunions nationales*

La FNCS est reconnue comme organisation représentative des centres de santé par la direction de la sécurité sociale qui a réaffirmé sa représentativité en 2021, dans le cadre de l'enquête de représentativité publiée au journal officiel le 19/02/2021. A ce titre, la FNCS siège au sein des commissions paritaires, nationale (CPN), régionales (CPR) et locales (CPL) de l'Accord national des centres de santé et des accords conventionnels interprofessionnels MSP et CPTS.

## **De multiples travaux en coopération avec le RNOGCS**

La FNCS s'est réunie régulièrement avec l'ensemble des représentants des centres de santé pour échanger et renforcer les propositions dans le cadre des négociations conventionnelles. De nombreux sujets importants pour la pérennisation des centres de santé ont ainsi été portés par notre collectif auprès l'Assurance Maladie : Indemnisation pour perte d'activité DIPA, zonage médical, PLFSS 2022, Ségur de la santé des CSI, numérique en santé, IPA, offre en radiologie, dispositif psy, vaccination en centre de santé, profil patients par structure...

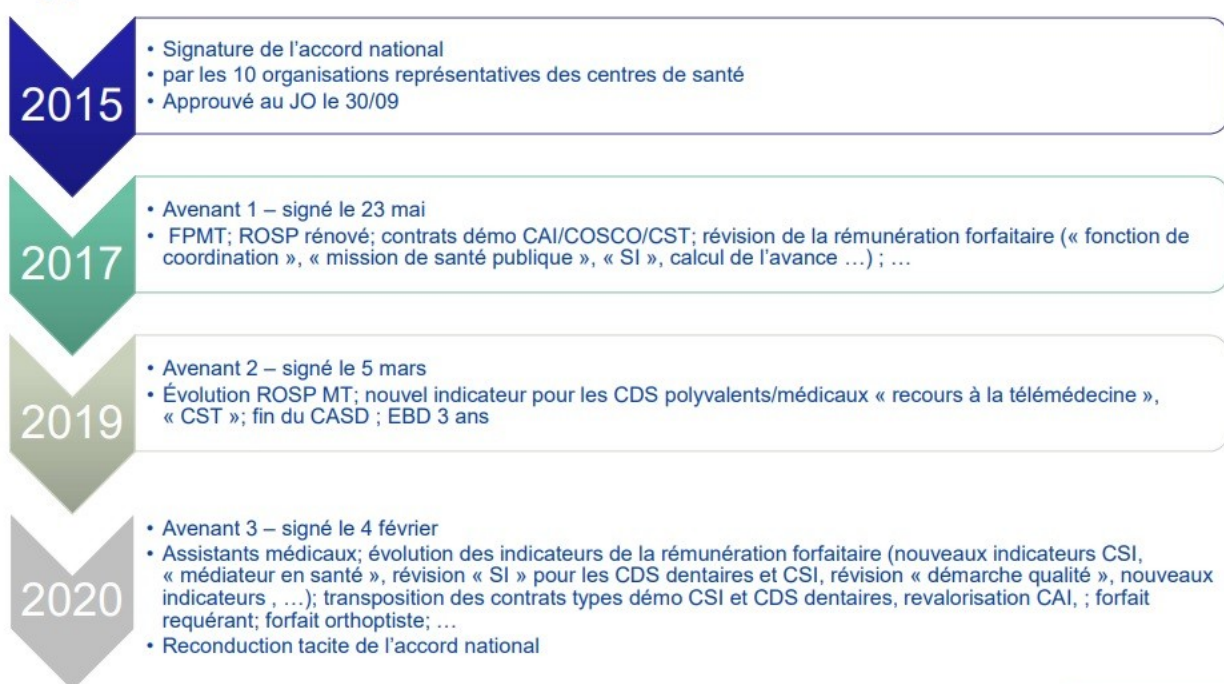
# L'Accord national des centres de santé

La vie conventionnelle s'est fortement accélérée depuis la signature, fin 2015, d'un nouvel Accord national. Chaque année un nouvel avenant est négocié visant à transposer les dernières conventions libérales et faire valoir les spécificités des centres de santé en matière organisationnelle et populationnelle.

Les financements générés par l'Accord national représentent en moyenne 25 % des recettes perçues par les centres de santé. Selon l'Assurance Maladie, l'avenant 4 pourrait représenter une augmentation globale de 25 % de l'enveloppe financière qu'elle consacre à l'Accord national si tous les critères étaient atteints. Sa mise en œuvre en 2022 permettra de constater l'impact réel sur les recettes des structures.

Quelques dates à partir de la signature de l'Accord national renégocié en 2015.

## Rappel :



Signé en avril 2022, ce nouvel avenant permet aux centres de santé de bénéficier, en particulier, d'une transposition des forfaits des dernières conventions libérales : avenant 9 des professions médicales (30/07/2021), avenant 6 des infirmiers libéraux (09/11/2021), avenant 1 de l'ACI des MSP. Il s'agit de :

- Renforcer l'accès aux soins pour les publics précaires ;
- Mettre en place une réponse organisée pour faire face aux besoins de soins non programmés ;
- Consolider le parcours de soins en fixant un nouveau cadre à la téléconsultation et la télé expertise ;
- Accompagner le virage numérique de la médecine de ville.
- Poursuivre le déploiement du dispositif bilan de soins infirmiers
- Soutenir le déploiement des infirmiers en pratique avancée

## Les publics vulnérables au centre des négociations

Ce nouvel avenant a été, une nouvelle fois, l'occasion pour les représentants de la FNCS, de concentrer les échanges sur la question de l'accueil des personnes vulnérables qui fait la spécificité des centres de santé.

Les Centres de Santé ont développé de manière privilégiée une approche sociale complétant la prise en charge des soins, facilitée par la pratique du Tiers Payant et le respect des tarifs opposables. Elle concerne les personnes pour lesquelles l'impossibilité d'accéder à certains droits ou services, fait courir le risque d'une dégradation de leur situation sanitaire et/ou sociale. Afin d'encourager un engagement renforcé des centres de santé dans ce domaine une valorisation de l'atteinte d'objectifs et de l'implication des centres de santé.

Selon les données de l'Assurance Maladie de 2020 37 % des centres de santé valident l'indicateur « accompagnement des publics vulnérables » : 239 centres de santé polyvalents ou médicaux.

Concernant la patientèle « précaire » 422 000 patients C2S, 49 700 patients AME pour une file active totale de 2,44 M. 50 centres de santé ont au moins un médiateur en santé soit 8 % des CDS pour un total de 62 ETP de médiateurs.

En s'appuyant sur la grille des critères de la Matrice de maturité, outil d'évaluation de la qualité des prises en charge, nos représentants ont permis d'obtenir des financements mieux adaptés et conséquents.

Niveau 1	200 points	En fonction de la patientèle CSS/AME selon la moyenne 9,74% patientèle (taux patients CSS 9,34% + AME 0,4%)	<b>Exemple</b> 15% patientèle (AME/CSS) et atteinte des 3 niveaux (cumulables)	308 points (200 x 15/9,7)
Niveau 2	400 points			619 points (400 x 15/9,7)
Niveau 3	800 points fixes si 2 des 4 items atteints			1 237 points (800 x 15/9,7)
<b>TOTAL</b>	Total max = 1 400 points soit 9 800 €			<b>Total = 2 164 points soit 15 148€</b>

Valorisation du médiateur en santé = 300 points fixe si niveau 1 atteint

Niveau 1	Validation du niveau 1 si atteinte d'au moins 2 items de la matrice niveau 1
Niveau 2	Validation du niveau 2 si : - Atteinte du niveau 1 <b>ET</b> - Atteinte d'au moins 2 items de la matrice niveau 2
Niveau 3	Validation du niveau 3 si : - Atteinte du niveau 1 et 2 <b>ET</b> - Atteinte d'au moins 2 items de la matrice niveau 3

## Niveau 1

<b>1. Identifier et repérer les publics</b>
1.1 Disposer d'un diagnostic des freins principaux de la patientèle du centre ou identification de la patientèle vulnérable
<b>2. Comprendre et former à la spécificité des vulnérabilités</b>
2.1 Proposer des formations ciblées aux agents du centre sur les facteurs vulnérabilités
<b>3. Aller vers et faire avec</b>
3.1 Aider à la prise de RDV des soins de second recours
<b>4. Se coordonner avec les acteurs</b>
4.1 Orienter de manière structurée (fiche de liaison) vers des partenaires sociaux et médico-sociaux

## Niveau 2

<b>1. Identifier et repérer les publics</b>
1.1 Organiser des permanences dans le centre à destination d'un public cible spécifique présentant une vulnérabilité
<b>2. Comprendre et former à la spécificité des vulnérabilités</b>
2.1 Construire des outils de communication ciblés pour faciliter le parcours de santé ou Organiser des solutions d'interprétariat communautaire en amont des consultations
<b>3. Aller vers et faire avec</b>
3.1 Aider à l'instruction des droits santé ou Pratiquer le tiers payant intégral ou Accompagner physiquement les patients les moins autonomes dans leur RDV (Droit/ soins)
<b>4. Se coordonner avec les acteurs</b>
4.1 Construire un annuaire des ressources médico-sociales et sociales pour répondre aux besoins essentiels des personnes ou Contribution à des réunions cas complexes identifiés par les partenaires (personnes vieillissantes/ santé mentale/ pathologie chronique)

## Niveau 3

<b>1. Identifier et repérer les publics</b>
1.1 Mettre en place des permanences dédiées et identifiées dans des structures extérieures, lieux de vie de publics ciblés (foyer travailleurs migrants/hôtels sociaux)
<b>2. Comprendre et former à la spécificité des vulnérabilités</b>
2.1 Disposer d'une solution d'interprétariat professionnelle ou Mettre en place des temps d'analyse de la pratique à destination de l'équipe pour faciliter la distanciation et encourager l'empowerment des patients
<b>3. Aller vers et faire avec</b>
3.1 Proposer des actions collectives ciblées à destination de publics présentant des vulnérabilités (dépistage/ prévention) ou Mise en oeuvre d'une Pass de ville
<b>4. Se coordonner avec les acteurs</b>
4.1 Structurer les partenariats par des conventionnements dédiés, ou des parcours formalisés de patients selon les problématiques médico-sociales



# Dispositif d'Indemnisation pour perte d'activité (DIPA)

Quelques chiffres sur les enveloppes dédiées aux centres de santé :

- 43,6 M€ pour les centres de santé médicaux/polyvalents (43%) avec une aide moyenne d'environ 85 200 €
- 2,4 M€ pour les centres de santé infirmiers (2%) avec une aide moyenne d'environ 11 300 €

L'objectif de cette indemnisation a été de permettre aux gestionnaires de centre de santé de faire face à leurs charges fixes professionnelles pour leur donner la possibilité de reprendre leur activité après la crise.

L'aide aux acteurs de santé instituée par l'ordonnance du 2 mai 2020 devait permettre de couvrir les charges fixes des professionnels, le décret n° 2020-1807 du 30 décembre 2020 en a fixé les modalités d'application. La FNCS, au côté de l'ensemble des organismes représentatifs des centres de santé, a fait part de son incompréhension et de son mécontentement quant à la mise en œuvre de ce dispositif qui a semblé soutenir davantage les centres ayant suspendu leurs activités durant la crise. De nombreuses demandes de remboursement ont été reçues par des centres médicaux et polyvalents ouverts au plus fort de la pandémie, suscitant de fortes inquiétudes et du mécontentement.

A l'instar des représentants libéraux, en désaccord avec les modalités de calcul mises en œuvre, les représentants des centres de santé ont sollicité une rencontre avec la direction de la direction de la CNAM. Celle-ci s'est tenue mardi 12 octobre 2021 dans le cadre d'un groupe technique dédié au dispositif d'indemnisation 2020 (DIPA). Malgré les doléances des gestionnaires des CDS et des acteurs libéraux le dispositif a été maintenu en l'état.

# Pandémie et vaccination

Les populations fragiles pour principal objectif



## Accompagnement sur la mise en place de la vaccination en ville

L'année 2021, comme l'année 2020, a été marquée par la pandémie. Les équipes n'ont cessé de revoir leurs organisations pour s'adapter et ont été mobilisées en continu sur ce sujet : création des centres de vaccination, élaboration de protocoles pluriprofessionnels autour du COVID-19, mise en place du forfait d'équipe et des relais ambulatoire de vaccination...

Tout au long de l'année nous avons accompagné les centres de santé sur la mise en place de ces nouveaux modes d'organisation et avons répondu à leurs questions.

La FNCS a tenu informé ses adhérents des évolutions des textes législatifs et des modalités organisationnelles de la vaccination pilotées par les instances nationales.

L'ensemble de l'équipe de la FNCS s'est mobilisée quotidiennement pour répondre aux sollicitations et questions posées par les centres de santé médicaux et polyvalents sur des sujets en constante évolution selon les pics pandémiques, les aléas des livraisons et arrivages des doses vaccinales.

Soucieuses des populations les plus fragiles, les équipes des centres de santé se sont mobilisées pour accéder aux populations les plus éloignées des soins, quelles qu'en soient les raisons : économiques, sociales, géographiques, numérique... La reconnaissance par les pouvoirs publics de la place stratégique de la FNCS a permis d'accéder aux informations utiles dans des délais raisonnables et construire un flux régulier de communication vers les structures au service des équipes.

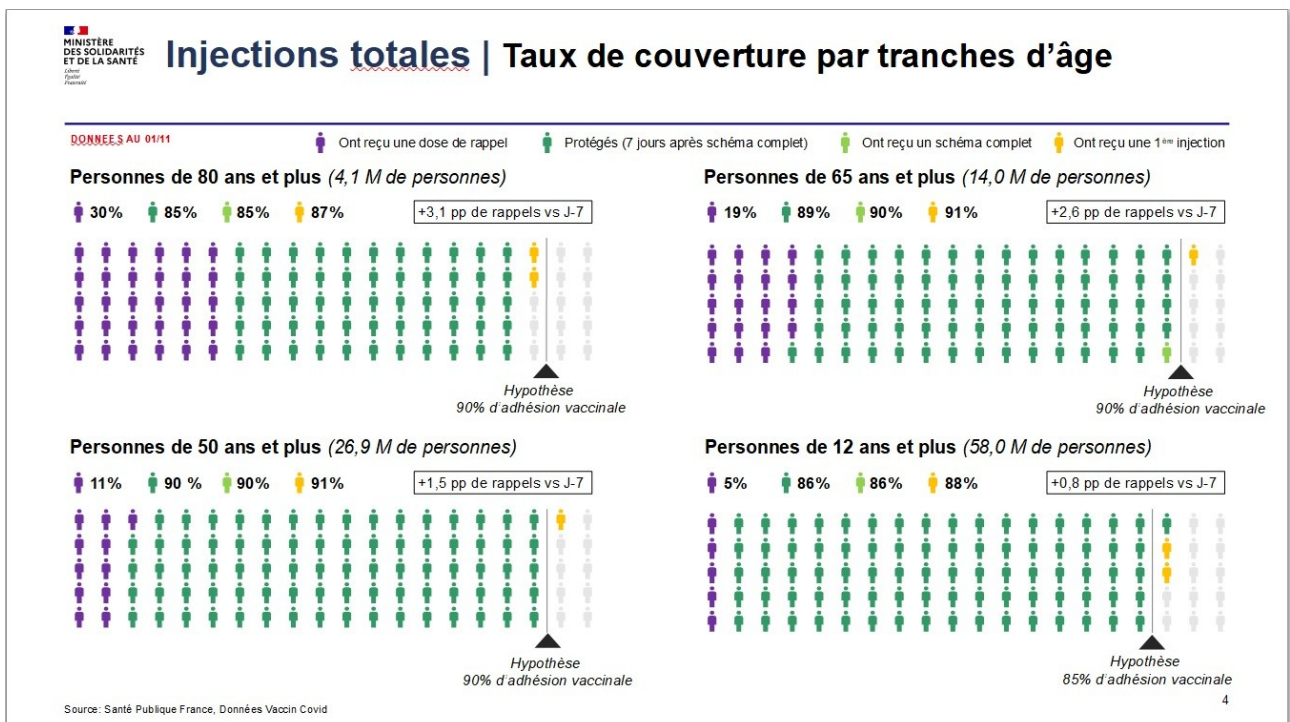
La FNCS a participé aux instances nationales de gestion de crise aux côtés des autres fédérations :

- les comités scientifiques du Professeur Fischer,
- les réunions hebdomadaires avec les membres du cabinet d'Olivier VERAN,
- les réunions de la task force nationale dédiée à la vaccination
- près de 200 télé-conférences organisées par les ARS

Sur le site de la FNCS, de nombreuses publications transmises aux centres de santé ([lien ci-dessous](#))

[covid19, les dernières publications et recommandations](#)

[Vaccination, les publications nationales](#)



Pour déployer la vaccination à grande échelle, de nombreux centres de santé municipaux ont ouvert des centres dédiés à la vaccination. En voici quelques exemples :

### Un centre de vaccination ouvre à Ivry



Installé le 15 mars à l'Espace Robespierre (près du métro Mairie d'Ivry), en partenariat avec le Centre municipal de santé et l'association l'Équipe médicale ivryenne 94. La municipalité était depuis plusieurs semaines en négociation avec l'Agence régionale de santé (ARS) et la préfecture pour son implantation à Ivry. Dispositif régional, ce centre de vaccination s'adresse aux Ivryens mais aussi à tous les habitants d'Île-de-France.

### Saint-Ouen met tout en place pour protéger la population



Primo-vaccination, doses de rappel, votre centre de vaccination Barbara vous accueille 7 jours sur 7 du lundi au dimanche.

### Bagneux enfin soulagée après l'ouverture de son centre de vaccination



Bagneux, ce lundi, Roland, 92 ans, est le premier habitant de Bagneux à s'être fait vacciné au centre ouvert à l'espace Leo-Ferré, après presque deux mois d'attente. Un centre doté de 920 doses pour cette première semaine. L'P/Majorie Lanhardt

« Depuis que l'ouverture est confirmée, on est saturé d'appels », observe Marie-Hélène Amiable, maire (PCF) de Bagneux. La liste d'attente a été purgée mais des rendez-vous sont encore disponibles pour cette semaine. Confrontée à l'inquiétude de ses administrés les plus âgés, surtout après la découverte du virus mutant, Marie-Hélène Amiable peut enfin un peu souffler : « c'est un soulagement de pouvoir protéger ses habitants, d'autant plus que ça commence dans une période à nouveau très aiguë de la crise sanitaire »

### Paris, Edison ouvre aux enfants



Le centre Edison, dans le XIII<sup>e</sup> arrondissement, est consacré à la vaccination des 5-11 ans. Ici, les médecins prennent plus de temps pour faire de la pédagogie et expliquer la raison des deux piqûres : une pour la dose de Pfizer, l'autre dans le doigt pour prélever une goutte de sang et détecter d'éventuels anticorps contre le coronavirus.

À Montreuil, la mairie réserve la moitié des vaccinations aux habitants locaux



*Devant l'inefficacité des prises de rendez-vous sur internet en Seine-Saint-Denis, le centre de vaccination installé dans l'hôtel de ville de Montreuil a choisi de réserver la moitié de ses créneaux aux habitants de Montreuil et de Bagnolet, commune voisine.*

À la Courneuve, un système de réservation par téléphone



*À la Courneuve, en Seine-Saint-Denis, un système de réservation par téléphone a été mis en place pour toucher les populations qui n'arrivent pas à prendre rendez-vous sur internet.*

A Perpignan, on prend le temps de cajoler les patients



*Centre municipal de santé de Perpignan : une vaccination "sociale", où on prend le temps de cajoler les patients*

Un centre de vaccination ouvre ce à l'hôpital de Guingamp



*Le centre de vaccination, qui a ouvert ce mardi 12 janvier 2021 à l'hôpital de Guingamp, est réservé aux professionnels de santé de l'hôpital et libéraux. Il fonctionne du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et est situé au Centre de santé, au rez-de-chaussée du bâtiment de chirurgie.*

# Politique nationale et Ségur de la santé,

la FNCS s'investit

# La FNCS missionnée pour accompagner le déploiement du Ségur numérique de la santé

Le Ségur de la santé a annoncé en Juillet 2020 l'apport de 2 milliards € consacrés au numérique en santé pour l'hôpital public, l'hôpital privé, la biologie, la radiologie, et les soins de ville afin de renforcer l'échange et le partage des données de santé essentielles au parcours de soins du patient et d'optimiser le parcours digital du professionnel de santé.

Concernant les soins de ville, deux premiers groupes de travail ont été mis en place par la Délégation ministérielle du Numérique en Santé (DNS), la Task Force Médecins de Ville puis dans un second temps la Task Force Pharmaciens.

**La Task Force Médecins de Ville** a mobilisé des médecins généralistes et spécialistes exerçant en cabinet libéral, en centre de santé (CS) ou en maison de santé pluridisciplinaire (MSP). Elle a associé à ses travaux des représentants des éditeurs de logiciels concernés. La FNCS a été missionnée en janvier 2021 par la DNS pour représenter les centres de santé au sein de la Task Force. Les échanges et travaux se sont déroulés sous l'égide de la Délégation ministérielle du numérique en santé, de l'Agence du numérique en santé (ANS) et de la Caisse nationale de l'Assurance maladie et d'un cabinet conseil.

## Vague 1 du numérique en santé pour les Médecins de ville

De janvier à novembre 2021, la FNCS a participé à une dizaine de visio-conférences de la Task Force et du Copil du Ségur numérique en santé pour les médecins libéraux et les centres de santé.

Les travaux ont porté sur un plan de rattrapage du retard numérique pris sur la mise en place des quatre services socles prioritaires :

- L'Identifiant National de Santé (INS)
- Le Dossier Médical Partagé (DMP)
- Ma Messagerie Sécurisée de Santé (MMS)
- Pro Santé Connect (PSC)

Ces travaux visent à permettre l'informatisation de l'échange des données clés du parcours de soins des patients, en particulier le Volet de Synthèse Médicale (VSM).

Sur ces objectifs et dans le cadre de la doctrine technique du numérique en santé, la Task Force s'est prononcée sur ce que doit être transmis (MSG / DMP) en PDF ou en données structurées, sur les éléments de simplification, les éléments de progrès qualitatifs, l'encadrement éthique, l'encadrement de sécurité, le calendrier et les jalons de déploiement, la communication, la formation et l'accompagnement des médecins.

Ces réflexions se sont ajoutées au cahier des charges des éditeurs de logiciels pour labelliser la version Ségur numérique Vague 1 de leur logiciel de gestion de cabinet, MSP et centre de santé, suivant l'agenda de certification et déploiement défini sur 2022.

**Sur le fond**, la FNCS a apporté son soutien de principe aux objectifs de cette Vague 1 du numérique en santé pour les avancées que l'on peut en attendre dans la qualité de la prise en charge, le suivi et la sécurisation du parcours de soins des patients. Mais **nous avons rappelé les spécificités de nos organisations** et en particulier la prise en charge coordonnée des patients dans nos centres nécessitant des outils numériques pensés en équipe de soins et pas limités au profil du médecin traitant ; cette préoccupation est partagée avec les représentants des MSP.

**Nous avons aussi beaucoup insisté sur l'hétérogénéité de l'acculturation** des médecins aux usages du numérique, la méconnaissance, la résistance voire l'opposition à certains usages et outils numériques, et en conséquence la nécessité d'un effort important pour induire l'adhésion des professionnels de santé aux enjeux et intérêts pour eux et leurs patients de ces évolutions du numérique.

**Sur la forme et les moyens**, la FNCS a très tôt exprimé ses réserves quant au **calendrier 2022** du déploiement de la Vague 1 et demandé sa révision. La FNCS a demandé à la DNS de **créer des supports de communication adaptés** aux centres de santé et à leurs praticiens ; le décalage des négociations conventionnelles de l'Avenant 4 n'a pas permis cette formalisation en 2021.

### **La FNCS lance un groupe de travail avec la FEIMA, la CNAM, l'ANS et Sésam Vital**

Pour mieux accompagner les centres de santé dans la labellisation SEGUR, la FNCS a réuni les principaux acteurs concernés par sa mise en œuvre : les éditeurs de logiciels, l'Agence du numérique en santé et l'Assurance maladie.

Au cours de ces échanges, de nombreux sujets ont été traités :

- L'identification des professionnels de santé, et l'accès à la messagerie sécurisée,
- L'accès aux différents téléservices de l'Assurance maladie pour les professionnels
- Les dysfonctionnements techniques dans la mise en œuvre du tiers payant (contrôle des droits mutuelles, rapprochements bancaires des paiements...), l'harmonisation et la simplification des tableaux de bord
- L'interopérabilité du SI sur les services socles développés dans le cadre du numérique en santé et l'accès distancié (domicile, coopérations territoriales...) et de leur accès direct via le DMI.
- Le Dossier médical partagé comme outil au sein d'une équipe pluriprofessionnelle, pour répondre aux enjeux de régulation, coordination, prévention.

Le groupe poursuit ses travaux en 2022. Compte tenu de l'actualité, la principale thématique porte sur le déploiement du volet 1 du numérique en santé.

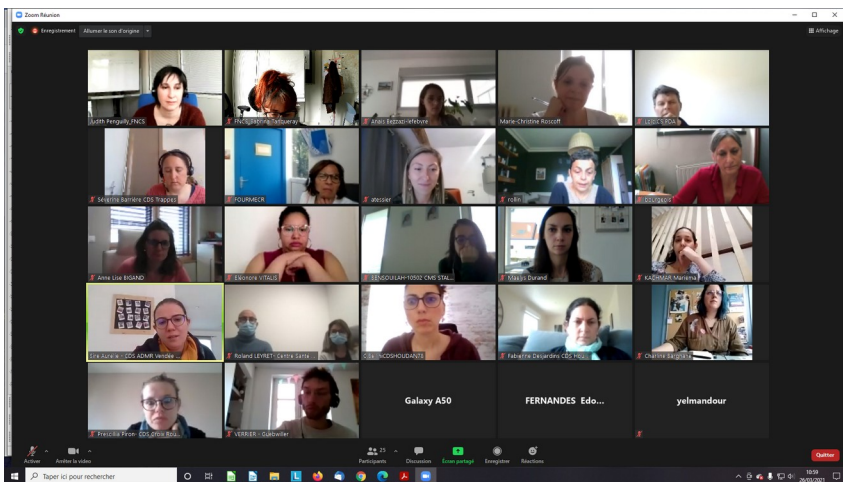


# Les innovations organisationnelles

## 1 / De nouveaux Métiers : IPA et assistants médicaux dans les équipes

La pratique avancée émerge suite à la transformation des soins primaires, face à l'accroissement des besoins et des inégalités en santé, des pathologies chroniques et des manques de prise en charge.

De nombreux outils ont été créés par l'équipe de la FNCS, en collaboration avec les centres de santé.



**5 vidéos** ont été publiées sur le site de la FNCS pour porter le témoignage des IPA qui étaient venues présenter leurs pratiques lors de ZOOM organisés en collaboration avec les équipes des centres.

Ces vidéos ont été consultées plus de 1000 fois.

- Le modèle PEPPA : <https://www.fncs.org/accueillir-une-ipa-sur-le-modele-peppa>
- Une IPA dédiée aux polyopathologies : <https://www.fncs.org/une-infirmiere-en-pratique-avancee-dediee-aux-polyopathologies>
- Assistantes médicales, 3 témoignages sur la construction du poste : <https://www.fncs.org/assistantes-medicales-3-temoignages-sur-la-construction-du-poste>

La FNCS a travaillé avec les institutions au service des équipes des centres de santé pour faciliter la mise en œuvre des dispositifs nationaux inscrits dans le cadre du Ségur de la santé et rendre visible les évolutions législatives qui les concernent : [Une présentation complète du dispositif des : Objectifs, missions, formation, rémunérations, implantation](#). De nombreux supports de présentation sont à la disposition des centres de santé pour organiser l'inclusion de ces nouveaux métiers dans les équipes.

## 2 / Les Innovations des expérimentations article 51

### L'expérience PEPS démarre dans les centres de santé

La FNCS porte depuis de nombreuses années l'idée d'un financement à la capitation pour sortir des entraves d'une prise en charge globale de la santé, produites structurellement par le paiement à l'acte. C'est pourquoi de nombreux centres de santé médicaux et polyvalents se sont portés volontaires pour intégrer l'expérimentation et envisager de nouvelles perspectives. Seize candidats ont été retenus.

[Selon le cahier des charges](#) de l'expérimentation, la mise en place d'un forfait vise à encourager le décloisonnement entre professionnels de santé, l'amélioration de la qualité et de la pertinence des soins prodigués, en plaçant le patient et son parcours de santé au cœur de la prise en charge de l'équipe traitante

Ce projet est porté par l'[IJFR, institut de recherche](#) commun aux centres de santé. Après plus d'un an de préparation, l'expérimentation a débuté le 1er janvier 2021. Les centres de santé impliqués dans l'expérimentation :

- Centre National de Santé Richerand, 75010 PARIS
- Ville de Nanterre, CDS MAURICE THOREZ et CDS MUNICIPAL DU PARC
- Ville de Gennevilliers, CDS MUNICIPAL GENNEVILLIERS , CDS MUNICIPAL DANIEL TIMSIT
- Ville de Malakoff, CDS MEDICO-SOCIAL MUNICIPAL TENINE , CDS MUNICIPAL HENRI BARBUSSE
- Ville de Champigny, CDS municipal Ténine et CDS municipal Pierre Rouquès
- CDS Communal Simone Veil- 72400 La Ferté-Bernard
- CDS Participatif Le Château En Santé- 13015 Marseille
- CDS La Case De Santé- 31000 Toulouse
- Ville d'Aubervilliers CDS Municipal Docteur Pesqué
- CDS ACSBE La Place Santé- Saint-Denis

### Expérimentation d'une incitation à une prise en charge partagée, IPEP

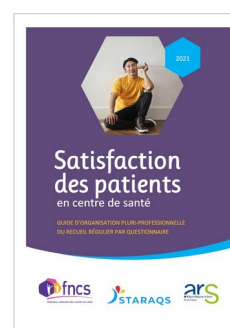
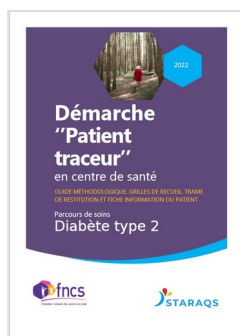
Cette expérimentation Epidaure-IPEP se déroule dans 3 territoires d'Île-de-France : Paris 10ème, La Courneuve (93) et Champigny (94). Les équipes des Centres de santé et Maisons de Santé participant au projet dans ces 3 territoires seront incitées à améliorer les prises en charge proposées à leurs patients ainsi que leur efficacité économique, en lien avec les acteurs locaux tels que les hôpitaux, les CPTS ou les acteurs médico-sociaux. L'expérimentation se déroule sur 3 ans. Le terme est actuellement fixé à décembre 2023.

## 3 / La démarche qualité

En 2021, nous avons poursuivi nos projets dans le cadre des démarches qualité, financé par l'ARS Ile-de-France.

Depuis 2019, un poste de « chargé de mission qualité et organisation en équipe » à temps complet est consacré à ces sujets au sein de l'équipe salariée de la FNCS. En 2021 en collaboration avec l'ARS Ile-de-France, la Staraqs et les équipes des centres de santé, la FNCS a publié 3 guides pour soutenir les centres de santé dans leurs organisations quotidiennes.

Une méthodologie d'échanges collectifs avec les professionnels de terrain et les experts de la qualité ont permis d'adapter les supports à l'exercice en équipe pluriprofessionnelle.



## Qualité **Guide patient traceur**



Ce guide méthodologique et ces outils (Fiche Information du patient, Grilles de recueil, Trame de restitution) résultent de l'adaptation et de l'expérimentation de la démarche « Patient traceur » menées en 2020 et 2021 sur le parcours de soins des patients diabétiques de type 2, avec des centres de santé polyvalents :

- Le centre Cara Santé de Marseille (13)
- Le centre de santé du centre hospitalier de Guingamp (22)
- Le centre de santé AGECSA de Grenoble (38)
- Le centre municipal Tisserand de la Ville de Paris (75)
- Le centre municipal de Conflans-Sainte-Honorine (78)
- Les centres municipaux de santé de Nanterre (92)
- Le centre municipal de Pantin (93)
- Le centre municipal d'Alfortville (94)
- Le centre municipal de Champigny (94)
- Le centre municipal d'Ivry-sur-Seine (94)

Un guide et des outils pour améliorer la qualité du parcours de soins des patients diabétiques de type 2. Ce guide et ces outils s'adressent

aux professionnels de centres de santé souhaitant mettre en place une démarche qualité avec la méthode du « Patient traceur » pour étudier le parcours de soins des patients diabétiques de type 2 de leur structure.

**Sommaire** : La démarche « Patient traceur » ; Le parcours de soins des patients diabétiques de type 2 en centre de santé ; Les 10 étapes de la démarche

**Les outils** : Fiche « Information du patient » ; Grille « Information générale » ; Grille « Entretien patient » ; Grille « Entretien professionnel » ; Trame de restitution

## Organisation **Guide Urgence médicale**



Ce nouveau guide est le résultat d'une collaboration à laquelle ont contribué les équipes de plusieurs centres de santé :

- Les centres municipaux de santé de la Ville de Paris (75)
- Le centre municipal de santé d'Issy-les-Moulineaux (92)
- Le centre municipal de Nanterre (92)
- Le centre municipal de santé d'Aubervilliers (93)
- Le centre municipal de santé de Pantin (93)
- Le centre de santé du centre hospitalier de Guingamp (22)
- Le centre municipal de santé de Bergerac (24)
- Les centres de santé départementaux de Saône-de-Loire (71)
- La Fabrique des centres de santé

**Au sommaire** : Le contenu de la trousse d'urgence, approvisionner et gérer la trousse d'urgence, les conduites à tenir : le défibrillateur automatisé externe (DAE), la formation des professionnels aux gestes et soins d'urgence.

## Participation des usagers **Guide Satisfaction Patients**



Ce guide en est un des fruits de cette collaboration avec :

- Le centre de santé du centre hospitalier de Guingamp (22)
- Les centres départementaux de santé de Saône-et-Loire (71)
- Le centre de santé de l'Hôpital de Houdan (78)
- Le centre municipal de santé de Montreuil (93)
- Le centre municipal de santé de Pierrefitte-sur-Seine (93)
- Les centres de santé APAS BTP (92 et 75)
- Les centres de santé de la Croix-Rouge française

Ce guide vise à simplifier et faciliter la mise en place d'un tel dispositif pour l'intégrer dans le fonctionnement régulier des équipes en centre de santé. Il s'agit de leur permettre de constituer une partie de leur tableau de bord pour le pilotage de leurs activités avec des résultats d'enquête de satisfaction exploitables pour agir.

**Sommaire** : Ce guide détaille et outille uniquement la phase de préparation et d'organisation. • L'organisation pluri-professionnelle • Les Items proposés pour faciliter la création du questionnaire • Des

documents supports : questionnaire, affiches, témoignages.

# Développement local,

un objectif qui se construit



La FNCS est représentée localement par ses délégués régionaux dont les actions permettent de construire des relations de confiance avec les acteurs des territoires.

Nos délégués régionaux :

- Auvergne Rhône Alpes : Philippe MAYER, ex-directeur Fondation des dispensaires de LYON
- Bourgogne Franche Comté : Lionel DASSETTO, CD71
- Bretagne : Dr Claire TERRA, CDS RENNES
- Pays de la Loire : Nicole AUGER, Ville de CONNERRE
- Grand Est : (vacant)
- Nouvelle Aquitaine : Valérie-Sophie BERTRAND, CDS Ville de BERGERAC
- Provence Alpes Côte d'Azur : Jean-Jacques ZENOU, CARA Santé MARSEILLE

### **Rencontres avec les directions des ARS**

Grâce aux actions menées par les délégués régionaux et le développement des centres de santé médicaux et polyvalents sur l'ensemble des territoires, les contacts avec les directions des agences régionales de santé se sont multipliés. En 2021 les représentants de la FNCS ont pu s'entretenir de façon privilégiée avec plusieurs directeurs généraux d'ARS :

- DG des Hauts de France
- DG Normandie,
- DG Auvergne Rhône Alpes
- DG Ile-de-France

Ces rencontres ont permis à la FNCS de présenter les actions qu'elle mène pour développer les centres de santé et les difficultés que rencontrent les porteurs de projets et les gestionnaires de structures dans leur organisation et parfois dans leur relation avec les institutions.

## La FNCS organise un 1<sup>er</sup> séminaire avec les ARS



Historiquement présents en Ile-de-France, les centres de santé médicaux et polyvalents se sont fortement développés sur le territoire national. Ce déploiement nécessite un accompagnement pour tisser des liens, se connaître et se reconnaître comme partenaires dans la perspective d'un déploiement d'une offre de soins pérenne et de qualité. Le 1<sup>er</sup> séminaire sur les coopérations entre les agences régionales de santé et les centres de santé médicaux et polyvalents, organisé par la FNCS, s'est tenu vendredi 26 novembre 2021 à la FIAP Paris.

Le ministère de la santé s'est investi dans cette 1<sup>ère</sup> journée d'échanges. Cécile Lambert, Directrice générale adjointe de l'Offre de Soins a procédé à l'allocution d'ouverture était présente au côté du Dr Hélène Colombani, Présidente de la FNCS, pour soutenir l'implication des ARS au côté des centres de santé, soulignant l'importance d'un partenariat confiant et constructif entre les agences et les centres de santé pour réduire les inégalités d'accès aux soins partout sur les territoires.

Dans un contexte de pic pandémique, ce premier séminaire a mobilisé une centaine de participants venus des quatre coins de la France : représentants d'agences régionales de santé et cadres de direction de centres ont souhaité se rencontrer pour s'acculturer mutuellement et renforcer leur collaboration au service de leurs territoires.

Le Directeur général de l'agence de santé de **Nouvelle Aquitaine** ainsi que les Direction de l'offre de soins des agences **Grand-Est**, **Normandie** et **Provence Alpes Côte d'Azur** ont fait le déplacement pour s'impliquer dans l'organisation de cette 1<sup>ère</sup> journée de rencontres. Leurs interventions respectives dans le cadre de tables rondes thématiques ont nourri les échanges avec la salle où se sont installés à la fois des cadres des centres de santé de **Nogent sur Oise** (60), **Aubagne** (13), **Chateaudun** (28), **Nant** (12), **Metz** (57), **Fye**, **Le Mans** (72), **Oraison** (47), et des représentants des ARS de **Corse**, d'**Île-de-France**, des **Pays de la Loire**, des **Hauts-de-France** et de la **Martinique**.

## Une convention avec l'EHESP pour consolider un partenariat lancé en 2017



Depuis 2017, la FNCS en partenariat avec des ARS assure le déploiement régional de la formation PACTE Soins primaires- Centres de santé, pilotée par l'EHESP. En 2021, l'ARS Bretagne s'est engagée dans le dispositif, en collaboration avec la FNCS. Elle rejoint les ARS qui se sont déjà lancées : Ile-de-France, Grand-Est, Bourgogne Franche Comté, Nouvelle Aquitaine, PACA.

Présents à Paris le 26/11/2021 pour la journée d'échanges entre ARS et centres de santé, Laurent Chambaud, Directeur de l'École des Hautes Études en Santé publique (EHESP), Wilfrid Strauss, Directeur des soins de proximité de l'ARS Grand-Est et Marine Barthelemy, déléguée FNCS Grand-Est et formatrice relais PACTE soins primaires, ont témoigné du dynamisme de coopération engendré par le déploiement de la formation de Coordinateur de centre de santé.

Pour officialiser ce partenariat, le séminaire a été l'occasion de procéder à la signature d'une [convention EHESP / FNCS](#) PACTE soins primaires par le Dr Hélène Colombani, Présidente de la FNCS et Laurent Chambaud, Directeur de l'EHESP. Celle-ci vise à consolider une collaboration durable, articuler les actions communes et poursuivre des travaux communs.



# La formation des coordinateurs se poursuit,

en 2021 l'ARS Bretagne s'engage



[photo] Le groupe de coordinateurs et les formateurs devant les locaux de l'EHESP à Rennes où la session PACTE-CDS Bretagne est accueillie

La formation PACTE permet aux coordinateurs des centres de santé et plus largement des structures d'exercice coordonné d'acquérir et de consolider des compétences dans l'exercice de leur fonction, à travers des apports théoriques, mais aussi des outils pratiques et des échanges d'expériences.

## 4 modules socles

- Se positionner comme coordinateur
- Élaborer et conduire un projet de santé
- Conduire une démarche qualité
- Manager une équipe pluri-professionnelle

## Des modules complémentaires

- Gestion de structures de soins primaires
- Projet territorial de la télémédecine
- Communication stratégique des organisations du secteur de la santé

## Une formation adaptée aux professionnels en poste

- Durée totale de 18 à 24 mois
- 3 à 4 séminaires régionaux présentiel (3 à 4 séminaires), d'une à deux journées, centrés sur une démarche d'apprentissage basée sur l'expérience (analyse de pratique, partage d'expérience...)
- Un module e-learning avec la plateforme en ligne PACTE sur laquelle se trouvera des ressources, des outils, des méthodes, des référentiels et un forum de discussion/FAQ
- Un accompagnement individualisé par un formateur relais
- Un rendu de mémoire écrit et une soutenance orale, qui permettront l'obtention du diplôme délivré par l'EHESP

Cette formation assure une reconnaissance professionnelle et donne lieu à l'obtention d'un diplôme d'Établissement (équivalent d'un Diplôme Universitaire) de l'EHESP.

Elle s'adresse aux professionnels en poste au sein d'un centre de santé médical ou polyvalent et dont les missions incluent des fonctions de coordination.

Initialement prévue pour les Maisons de santé, la formation PACTE-EHESP vise à professionnaliser et diplômer les coordinateurs des structures pluriprofessionnelles en soins primaires.

A partir de 2017, les centres médicaux et polyvalents d'Ile-de-France ont été inclus dans le dispositif avec le concours de l'Agence régionale de santé. En 2019, 18 coordinateurs ont ainsi pu présenter leur mémoire auprès d'un jury composé de représentants de l'ARS, de l'EHESP et de la FNCS. Ces résultats encourageants ont permis l'ouverture d'une seconde session de formation en 2020.

En 2021, le dispositif de formation est mis en œuvre dans 6 régions en Bretagne, Grand Est, Nouvelle Aquitaine, Île-de-France, Bourgogne Franche Comté, PACA. Toutes les agences régionales de santé sont susceptibles de le déployer.



*Pause déjeuner en Bretagne  
et **réflexion collective** sur les missions du coordinateur*



*En Grand Est, une rencontre est  
organisée avec la session de formation  
des **coordinateurs de MSP***



*En Bourgogne Franche Comté  
de nouveaux outils expérimentés.*



## Nos formateurs relais en 2021



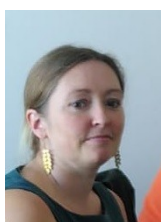
Marine BARTHELEMY, consultante en ingénierie de projets des organisations d'exercice coordonné en soins primaires a été recrutée pour son expérience de près de 10 ans à la direction de centres de santé associatifs et municipaux. Représentante de la Fédération nationale des centres de santé en région Grand Est, elle mène depuis le début le déploiement de la formation PACTE-CDS sur la région en étroite collaboration avec l'ARS. Elle dispose d'une expertise s en démarche qualité et en communication.



Valérie-Sophie BERTRAND, responsable Santé publique pour la Ville de Bergerac, a été recrutée comme formatrice relais pour son expérience de directrice du centre municipal de Bergerac. Anthropologue de la santé, elle a contribué à l'impulsion de dispositifs innovants en Santé publique sur son territoire. Depuis 2017, elle travaille plus spécifiquement sur l'amélioration de la gestion de structure d'exercice coordonné en soins primaires. Déléguée régionale FNCS Nouvelle Aquitaine et consultante à la Fabrique des centres de santé.



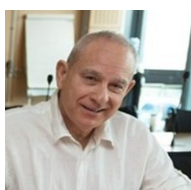
Dr Marie-Pierre COLIN, ex directrice du centre Léon BLUM à Belfort a été recrutée pour son importante expérience des organisations d'exercice coordonné en soins primaires en Bourgogne-Franche-Comté. Elle a piloté le projet des centres départementaux de Saône-et-Loire et continue d'accompagner les porteurs de projet. En outre, elle dispose d'une expérience dans la formation professionnelle, ainsi que d'une qualification de spécialiste en Santé Publique et un diplôme universitaire de méthodologie en santé communautaire.



Gwenaelle FERRE, Coordinatrice en centre de santé, Formatrice, Conseillère conjugale et familiale



Dr Julien LE BRETON, directeur de centre municipal de santé de La Courneuve. Maître de conférences au département de médecine générale de l'Université Paris Est Créteil (UPEC), il s'implique également dans la formation des professionnels des centres de santé et dispose d'un doctorat en Santé Publique.



Dr Richard LOPEZ, médecin généraliste pour les centres départementaux de Saône-et-Loire, ex directeur de la santé de Saint-Denis (93), il a été recruté comme formateur pour sa longue expérience comme cadre dirigeant. Président de la Fabrique des cds, il conseille et accompagne les porteurs de projet. Il a œuvré pour le développement de la formation et réalisé en 2019 la première expérimentation de cette formation en Île-de-France.



Laurence PARRAIN, directrice de la santé de la Ville d'Issy-les-Moulineaux a été recrutée comme formatrice relais pour son expérience de près de 20 ans à la direction de plusieurs centres de santé municipaux d'Île-de-France. Elle dispose d'une expertise avancée dans l'animation de politique territoriale de santé, la création et le développement d'organisation d'exercice coordonnée en soins primaires et l'administration publique.



Régine Raymond, elle a mené en 2019 la première formation expérimentée PACTE des coordinateurs des centres de santé aux côtés de l'EHESP, de la FNCS et de l'ARSIF. En 2021, elle a également réalisé l'adaptation pour les centres de santé, du module complémentaire « Gestion de structure ».



Dr Michel ROTILY, médecin généraliste à l'Espace Santé de l'APHM et chercheur en Santé publique au CERESS, Aix-Marseille Université. Il a été recruté comme formateur relais pour sa connaissance institutionnelle de l'articulation entre ambulatoire et hospitalier, et des dispositifs d'aller vers pour les publics en situation de précarité. Ex président de SOS Médecins Marseille et Directeur des études de l'Observatoire Régional de la Santé de PACA. Il dispose d'une expérience d'enseignement et de direction de travaux et de stage.



Émilie SADERNE, consultante en ingénierie de projets des organisations d'exercice coordonné en soins primaires a été recrutée comme formatrice relais pour son expérience à la direction de centres de santé associatifs et municipaux. Elle accompagne à la création de centres de santé et forme les équipes depuis plusieurs années. Elle dispose d'une expertise avancée en ingénierie de projet et dans le secteur de la formation professionnelle.



Dr Jean-Loup THERRY, Médecin de Santé Publique, ancien Directeur des centres municipaux de santé de Paris



Clarissa TEREZI SEIXAS, Ingénieure de recherche à l'EHESP et Professeur du Département de Santé Publique de l'Université de l'État de Rio de Janeiro (UERJ) a été recrutée comme formatrice relais pour son expertise des soins primaires et santé publique. Docteur en sociologie, elle est une spécialiste de la formulation et la mise en œuvre de projets collaboratifs. Elle dispose d'une expérience dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle.



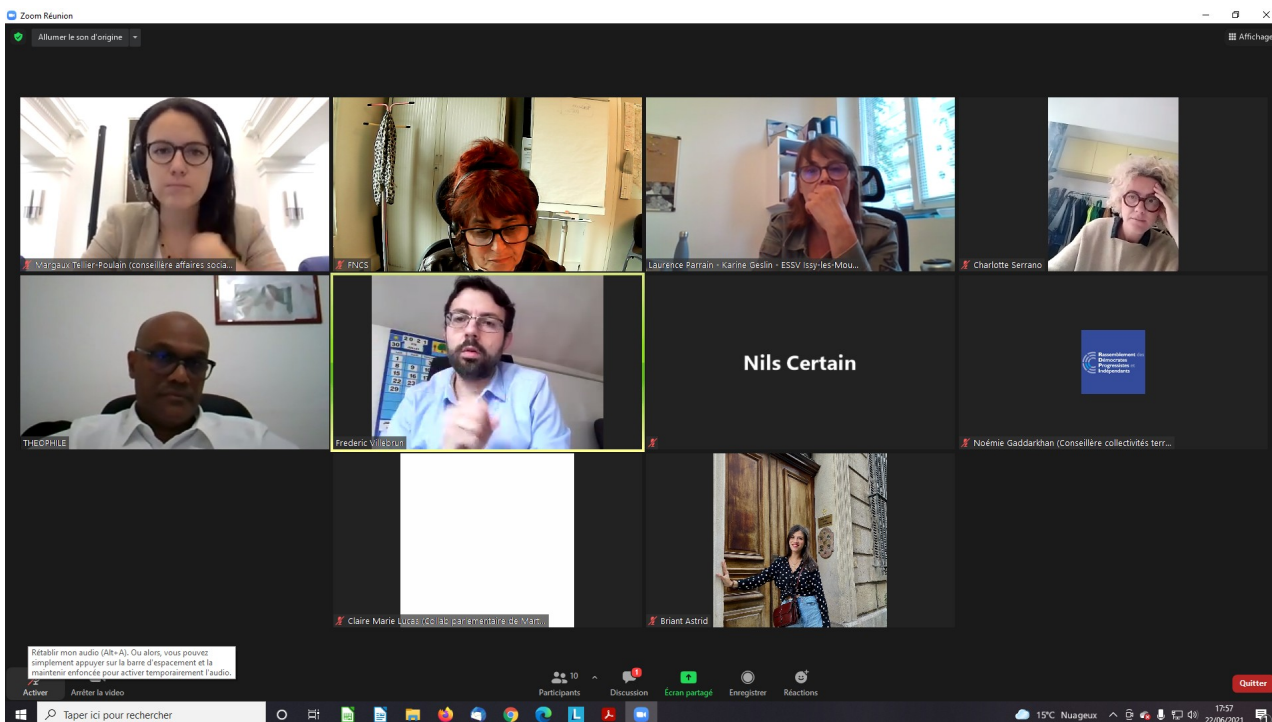
Dr Claire TERRA, ex médecin coordinatrice des centres de santé de Nanterre. Médecin en centre de santé communautaire en Bretagne. Le Dr Terra accompagne plusieurs projets de création de centres de santé notamment en Pays de la Loire.



Jean Jacques ZENOU, directeur fondateur du centre de santé CARA Santé a été recruté pour son expérience dans l'organisation de l'exercice coordonné en soins primaires. Il est délégué régional FNCS en PACA. Il dispose d'une longue expérience dans l'enseignement et la formation professionnelle, ainsi que d'une expertise avancée d'entrepreneur et de gestionnaire de structures.

# L'expertise de la FNCS

reconnue et sollicitée



Ci-dessus – visioconférence- audition commission des affaires sociales du SENAT – loi 4D avec les représentants de l'USMCS

- [La FNCS siège au Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie](#). Le HCAAM est une instance de réflexion et de propositions qui contribue à une meilleure connaissance des enjeux, du fonctionnement et des évolutions envisageables des politiques d'assurance maladie.
- En 2021, la FNCS a répondu aux demandes d'auditions par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale concernant la question des déserts médicaux, celle du Sénat concernant la loi 4D ou encore la cour des comptes sur les politiques conventionnelles.
- La FNCS participe à de nombreux travaux avec ses partenaires et les acteurs de la santé. Elle joue un rôle de médiation entre les instances ordinales nationales et locales pour fluidifier les relations au service d'un déploiement de l'offre de soins pour tous et sur tous les territoires.

## Une étude pour expliciter les enjeux



En collaboration avec la FNCS et les acteurs du mouvement des centres de santé, l'Institut Jean François Rey publie l'étude « [Dynamique des centres de santé entre 2017 et 2021](#) ». Celle-ci apporte des clés de compréhension pour développer des centres de santé médicaux et polyvalents pérennes et accessibles à tous.

Pourquoi ces centres de santé ont-ils été créés ? Par qui ? Comment l'idée a-t-elle cheminé ? Quelles mésaventures ? Quelles satisfactions ? Quel a été le résultat ?

Pour répondre à ces questions, une enquête a été menée auprès des personnalités représentatives du mouvement des centres de santé et d'un échantillon de 10 centres de santé médicaux ou polyvalents.

## Un fort soutien aux porteurs de projets

**Pas moins d'une centaine de rendez vous** ont été honorés par l'équipe de la FNCS pour accompagner les porteurs de projets de développement de centres de santé sur l'ensemble du territoire national. En collaboration avec la Fabrique des centres de santé, dont l'ingénierie de projet accompagne les acteurs dans un cadre contractuel, la FNCS répond aux sollicitations ponctuelles des gestionnaires et futurs gestionnaires sur un large spectre de sujets : recrutement, contrat salariés, législation, dispositifs nationaux, PDSA, cartes professionnels, statuts des gestionnaires, CPTS, relations institutionnelles locales,....

*Quelques exemples : Commune de Bourgvallée , SCIC Allo médical Caraïbe Guadeloupe, Le Menet, intercentre 22 Bretagne, AIDES Paris – Montpellier – Nices, Commune de Jullian, Association Communes aux terres, CC Adour Madiran, Séverac d'Aveyron, GIP Centre Val de Loire, CMS Seppois le Bas, Commune de Plailly, Ville de Rennes, Centre médico-social Massy, CC du pays de Bitche, association Quartier santé Montpellier, Montréal du Gers, projet communautaire à Oraison, ARS BFC – cds CTLM – SENS, ADMR 85, CHU Marseille, Commune de Doazit, CDS communautaire Lyon, Mairie de SAVIGNY sur Orge, Commune de Reze – QPV, projet CDS communautaire à Villeurbanne, projet CDS Châtel-Censoir, MORLAIX CCAS, cds communautaire Hennebont, CC Quercy Blanc, Assoc. ASCLEPIADE - PP Brive la Gaillarde, CC Coutances mer et bocage, Commune d'Isigny-le-Buat, Commune de LABRY, Vauresson, Commune de LABRY, CDS - MAMOUDZOU - Mayotte – Mayotte, Fondation Massey Trévis – Concarneau (liste non exhaustive)*

## Un partenariat solide noué avec l'ANCT

Depuis plusieurs années la FNCS est soutenue par l'Agence nationale de la cohésion des territoires dans le cadre du développement des centres de santé en quartiers prioritaires de la ville.

Le projet 2021 a eu pour objectif :

- Animer un réseau d'acteurs et de décideurs locaux autour des projets de création et de pérennisation des centres de santé ;
- Renforcer l'exercice pluri-professionnel par le déploiement des dispositifs et des pratiques de coordination des prises en charge au sein des cds et en collaboration avec les acteurs du territoire ;
- Guider les porteurs de projets dans la création de cds dans et à proximité des QPV
- Conseiller et soutenir les équipes des cds en difficulté ou en démarrage d'activité ;
- Inciter et accompagner la médicalisation des centres de santé ;
- Faciliter l'inclusion des cds dans les nouveaux dispositifs Ma santé 2022- Pacte de soins primaires ;
- Diffuser les bonnes pratiques identifiées et contribuer à l'essaimage des actions innovantes ;
- Promouvoir les outils de la santé communautaire et la participation des habitants ;

Pour réaliser ce projet, les moyens suivants ont été mis en œuvre :

Les temps d'intervention de deux chargées de mission « accompagnement de projets » et « qualité, exercice d'équipe », d'une géomaticienne, d'une chargée de mission communication, d'une assistante juridique et administrative et de la direction nationale ont été mobilisés pour la réalisation de ces actions.

## L'ADCF, la loi 3D et le recrutement des professionnels

Dans le cadre de son audition par la commission des affaires sociales du Sénat, l'Assemblée des Communautés de France a souhaité échanger avec les membres de la FNCS concernant les dispositions prévues dans le projet de la loi 3D concernant le recrutement au sein des centres de santé.

En effet dans le cadre de ce projet de loi, la FNCS a soumis un projet d'amendement au projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé, concernant l'élargissement du statut de praticien hospitalier aux professionnels de santé exerçant dans les centres de santé gérés par des collectivités territoriales.

*« Actuellement de nombreux médecins et chirurgiens-dentistes salariés exercent en centres de santé gérés par des collectivités locales, avec un statut précaire, celui du cadre des agents non titulaires. L'objet du présent amendement est d'élargir la liste des lieux d'exercice (comprenant déjà les établissements de santé et établissements médico-sociaux publics) inscrite dans la loi de la fonction publique hospitalière, aux centres de santé, ce qui permettra aux médecins et chirurgiens-dentistes de ces structures bénéficier du statut d'agent public et des mêmes droits que les médecins et chirurgiens-dentistes hospitaliers. L'objectif est de faciliter, enrichir, mixer les parcours professionnels des médecins et des chirurgiens-dentistes hors milieu hospitalier et d'améliorer l'attractivité de ces postes au sein de structures regroupées et coordonnées de soins. Cette mesure permettrait également de faciliter l'installation et la stabilité des professionnels de santé sur les territoires pour lutter contre les déserts médicaux et donc améliorer les réponses aux problématiques d'accès aux soins, de soins non programmés, permanence des soins ».*



## La FNCS s'associe aux travaux de l'AMRF

Confrontés à une crise de l'accès aux soins de plus en plus grave, les maires ruraux se font le relai de la très grande inquiétude de leurs concitoyens et alertent sur l'urgence de trouver de véritables solutions.

L'AMRF, qui représente les communes de moins de 3500 habitants, a diligenté en 2021, une étude sur l'Accès aux soins en milieu rural, réalisée par le géographe spécialiste de la santé Emmanuel Vigneron (Lien : [Etude "Accès aux soins en milieu rural"](#)). En parallèle de cette étude, l'AMRF a constitué, avec 35 partenaires acteurs de santé, un groupe de travail sur l'accès aux soins.

La FNCS s'est associée à ces travaux qui ont permis d'aboutir à la publier 4 propositions [à retrouver ICI](#)

## Un partenariat pour développer les centres en QPV

*La FNCS et Méridiam se sont rapprochées en vue de articuler leurs compétences et expertises complémentaires dans le but de développer une offre de construction, de financement, d'exploitation et de gestion de centres de santé pour réduire l'impact des inégalités sociales sur l'accès aux soins et à la prévention.*

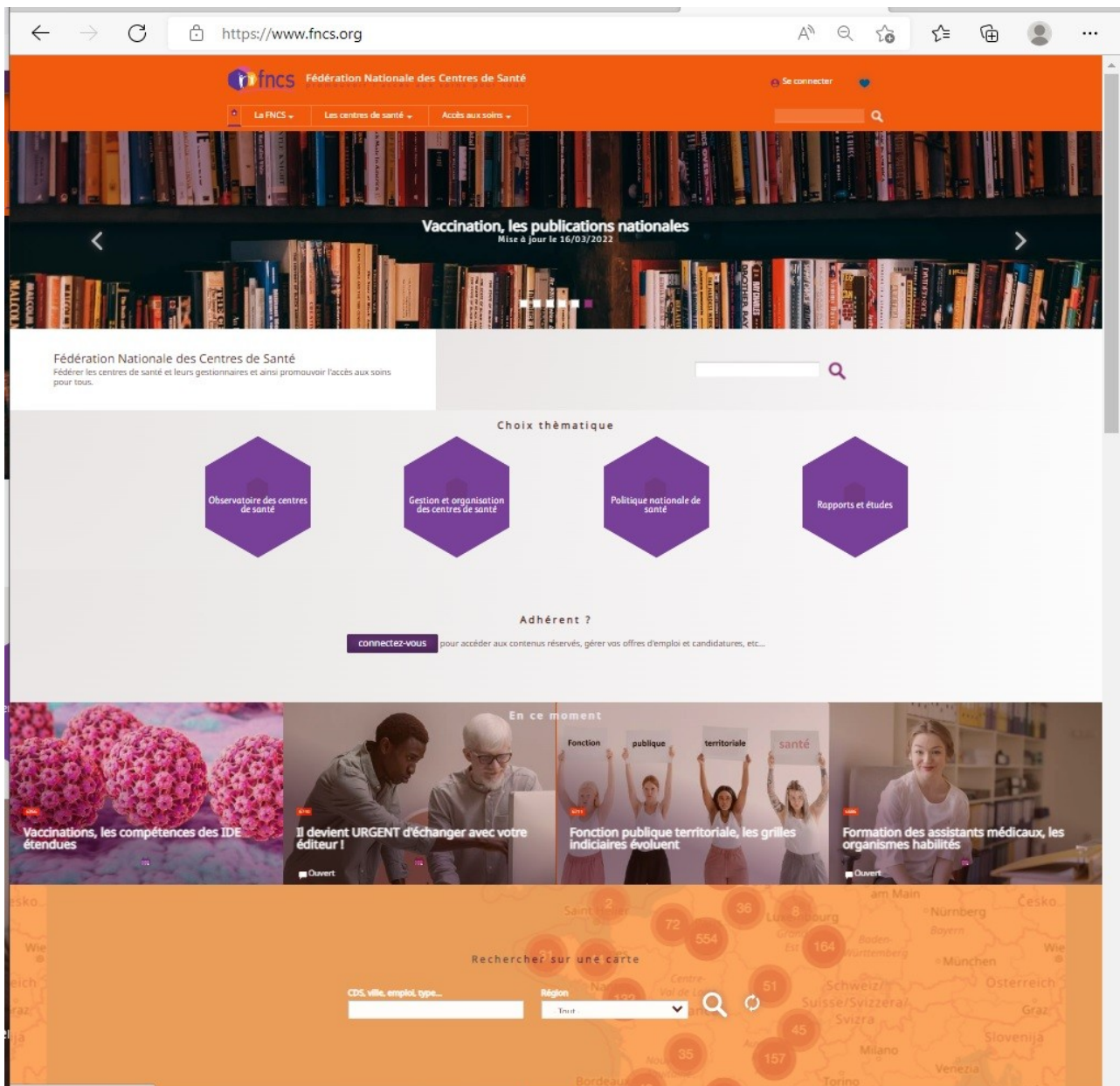
Meridiam est une société à mission française indépendante basée à Paris, spécialisée dans le développement, le financement et la gestion sur le long terme d'infrastructures nouvelles. Elle investit exclusivement dans des projets d'intérêt public dont le bénéfice environnemental et social est mesurable, en lien avec les objectifs de développement durable (« ODD ») de l'ONU. Meridiam a défini sa raison d'être dans l'article 1 de ses statuts : « Avec l'ensemble de nos investisseurs et nos partenaires publics et privés, nous développons, construisons, modernisons et exploitons de manière durable des infrastructures et des actifs essentiels qui contribuent à améliorer la qualité de vie des populations »

Après plusieurs mois de travaux, début 2022 une convention quadripartite est envisagée en coopération avec l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU), la Fédération Nationale des Mutuelles de France (FNMF).

La formalisation du partenariat entre la FNCS et Méridiam fera l'objet d'une convention spécifique qui sera soumise à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

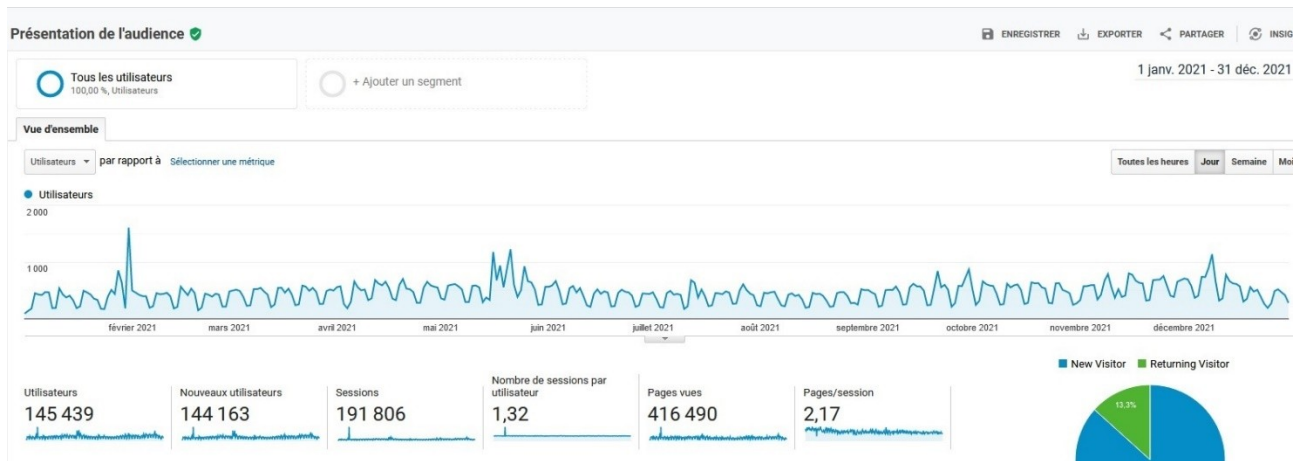
# La communication de la FNCS

quelques chiffres...



## Le trafic sur notre site

- **145 439** utilisateurs - **416 490** pages vues



- **134** annonces de recrutement **132** candidatures répondues sur le site
- **100** articles et documents mis en ligne
- **4** communiqués de presse publiés

18/01/2022 - Les centres de santé sur le front de la vaccination <https://www.fnccs.org/les-centres-de-sante-sur-le-front-de-la-vaccination>

26/01/2021 - L'accès à la vaccination contre la Covid19, un nouvel épisode des inégalités de santé ? <https://www.fnccs.org/l-acces-a-la-vaccination-contre-la-covid19-un-nouvel-episode-des-inegalites-de-sante>

15/02/2021 COVID-19, les épisodes d'inégalité se poursuivent : comment (ne pas) faire de l'équité une priorité <https://www.fnccs.org/covid-19-les-episodes-d-inegalite-se-poursuivent-comment-ne-pas-faire-de-l-equite-une-priorite>

15/11/2021 - Accès direct : Les maisons de santé et les centres de santé pluriprofessionnels prêts pour le partage des compétences ! <https://www.fnccs.org/acces-direct-les-maisons-de-sante-et-les-centres-de-sante-pluriprofessionnels-prets-pour-le-partage-des-competences>



**fédération nationale des centres de santé**

3, rue de Vincennes  
93100 Montreuil  
01 48 51 56 22  
[reseau@fncs.org](mailto:reseau@fncs.org)